

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à toute commande reçue par CMBA après le 15 06 2019

I- OBJET

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de la société C.M.B.A. - CONSTRUCTION MECANIQUE BLAISE ET AUTOMATISMES, SARL immatriculée au RCS de LISIEUX sous le n° 379 071 319 (ci-après désignée « CMBA » ou « le Fabricant ») et de son client (ci-après désigné « le CLIENT ») dans le cadre de la fourniture des produits fabriqués par CMBA et des prestations annexes dont le montage.

Le contrat est réputé conclu à la date de confirmation écrite de la commande par CMBA.

Toute commande passée à CMBA implique l'adhésion sans réserve par le CLIENT aux présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur tout autre document du CLIENT, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès, préalable et écrit de CMBA.

CMBA se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente à tout moment ; toutefois, les conditions applicables à une commande sont celles en vigueur à la date à laquelle celle-ci est transmise à CMBA.

Les présentes conditions générales sont accessibles sur le site de CMBA : www.cmba.fr

Constitue le contrat entre CMBA et le client l'ensemble des éléments suivants : les présentes conditions générales ; le devis, la commande confirmée par CMBA, avec, le cas échéant, les conditions particulières convenues ; les documents techniques validés par les deux parties ; le bon de livraison ; la facture.

II. – COMMANDE

Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit, y compris par télécopie ou courrier électronique à CMBA.

A compter de la confirmation de la commande par CMBA, celle-ci est réputée ferme et définitive ; aucune modification ne pourra intervenir sans l'acceptation expresse écrite de CMBA.

III. - LIVRAISON

III. 1 – Lieu de livraison

La livraison est effectuée par l'envoi au CLIENT d'un avis de mise à disposition dans l'atelier de CMBA, ou par la remise à un tiers ou à un transporteur désigné par le CLIENT ; ou encore au lieu indiqué par le CLIENT sur le bon de commande.

III. 2 – Délais de livraison

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et informatif et n'est pas garanti ; le retard éventuel ne donne pas droit au CLIENT d'annuler la commande, refuser la marchandise ou demander des dommages et intérêts.

En cas de non-paiement partiel ou intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, CMBA se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

III. 3 - Transport - Moment du transfert des risques - Réception des produits

Le risque du transport est supporté en totalité par le CLIENT sauf lorsque la livraison est assurée par les soins de CMBA.

A réception, le CLIENT devra examiner l'état du colis et des marchandises et, en cas de détérioration ou de manquant, détailler avec précision toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison ou le bon de transport. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans le délai légal de trois (3) jours suivant la livraison, par courrier recommandé A.R. **au transporteur**, avec copie adressée au siège de CMBA. Au-delà, elles ne seront plus recevables et le CLIENT ne pourra en prendre prétexte pour retarder ses paiements ou même pratiquer une retenue. Toutes marchandises réceptionnées seront réputées conformes.

Les retours de marchandises ne seront pas acceptés s'ils ne sont pas autorisés par écrit préalablement. Les frais de retour ne seront à la charge de CMBA que dans le cas où un vice apparent ou des manquants sont effectivement constatés par cette dernière ou son mandataire et selon les modalités pratiques validées par CMBA.

IV. - PRIX

IV. 1 - Prix

Les prix s'entendent hors taxes, produits emballés et sauf autre accord exprès et écrit, départ de nos locaux, et seront majorés du taux de TVA et (sauf dérogation) des frais de transport et livraison applicables au jour de la commande.

IV. 2 - Facturation

Le montant minimum pour toute commande est fixé à 150 € HT /mois ; au-dessous de ce montant, il sera facturé des frais de gestion du dossier à raison de 150 € HT.

CMBA transmettra au CLIENT une facture établie en conformité de la réglementation en vigueur.

IV. 3 - Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par virement bancaire, sauf dérogation.

1/2

Pour la première commande, le règlement s'effectuera sur facture *pro forma*.

IV. 4 - Délais de paiement

Nos livraisons étant exécutées exclusivement sur commande, nos marchandises sont payables à notre siège, dans un délai d'au maximum 45 jours à compter de la date d'émission de la facture, net et sans escompte sauf autre condition figurant sur la commande.

Aucun paiement ne pourra être suspendu ni faire l'objet d'une réduction ou compensation sans l'accord écrit de CMBA.

IV. 5 - Retard de paiement

Toute facture impayée dans les délais impartis sera majorée de 1,5% par mois à partir du premier mois, après l'envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé A.R. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera appliquée en cas de retard de paiement.

De même, après une mise en demeure restée infructueuse, le défaut de paiement entraînera si CMBA le décide :

- a) la suppression de toute livraison ou l'annulation des commandes non exécutées ;
- b) l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues quels qu'en soient les modes et délais de règlement prévus ;
- c) l'exigibilité à titre de dommages – intérêts et, à titre de clause pénale, une indemnité égale à 10 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

En outre, CMBA se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Tout paiement qui est fait à CMBA s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

V. - GARANTIE

Le CLIENT doit vérifier à la réception la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés aux produits commandés relevés par le CLIENT au jour de la réception, CMBA s'oblige au remplacement des produits ou pièces livrés par des produits ou pièces neufs et identiques à la commande. Le CLIENT devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés, CMBA se réservant le droit de procéder, directement ou indirectement, à toute constatation et vérification sur place.

Les frais occasionnés par la reprise et la livraison des nouveaux produits ou pièces sont à la charge exclusive du CMBA.

Les défauts et détériorations des produits livrés consécutifs à des conditions anormales de stockage et/ou de conservation chez le CLIENT, notamment en cas d'accident de quelque nature que ce soit, ne pourront ouvrir droit à la garantie due par CMBA.

CMBA garantit ses produits contre les vices cachés, conformément à la loi, les usages, la jurisprudence, et dans les conditions suivantes : la garantie de CMBA ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété du CLIENT et intégralement payés par ce dernier. Elle ne s'applique qu'aux produits entièrement fabriqués ou assemblés par CMBA. Elle est exclue dès lors qu'il a été fait usage de ses produits dans les conditions d'utilisation ou de performances non prévues fiables, ou avec des composants non agréés par elle. CMBA ne couvre pas les dommages et usures résultant d'une adaptation ou d'un montage spécial, anormal ou non de ses produits sauf si celui-ci a été réalisé sous sa surveillance.

La responsabilité de CMBA ne saurait être engagée pour les conséquences des défauts ou malfaçons, notamment en ce qui concerne les pertes occasionnées par les défauts et malfaçons, y compris les pertes de profits, de production, et autres pertes indirectes.

CMBA n'est pas responsable des dommages causés aux biens par les produits et matériels du client final, ni des dommages causés aux produits ou composants fabriqués par le CLIENT et le client final. Au cas où la responsabilité de CMBA serait recherchée pour ces raisons, le CLIENT remboursera à CMBA l'ensemble des sommes mises à sa charge, représentera CMBA dans toute procédure, et garantira CMBA pour toutes les condamnations qui pourraient être prononcées à son encontre, à la demande du client final.

VI. - FORCE MAJEURE

La responsabilité de CMBA ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure, entendu comme tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, et incluant par exemple les événements sociaux, politiques, économiques ou techniques entravant la marche de l'atelier ou son approvisionnement en composants, en énergie ou en matières premières, ou en pièces détachées.

CMBA informera le CLIENT ; les parties se concerteront et feront tous efforts raisonnables pour en réduire les effets.

VII. – LOI APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Toute question relative à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes ou prestations qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par le droit français, à l'exclusion de tout autre droit.

Les parties s'engagent à tenter de régler leurs différends à l'amiable avant d'engager toute procédure, et, en cas d'échec, à porter leur litige devant les Tribunaux du ressort du siège social de CMBA, qui seront seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.